

## Relations fédérales-provinciales

Région géographique	Nombre de postes/missions/bureaux canadiens	Nombre de pays et d'institutions intéressés	Nombre de personnes employées à des programmes au cours de l'AF 1975/76
Afrique et Moyen-Orient	25	61	205
- Afrique anglophone	9	23	69
- Afrique francophone	10	21	68
- Moyen-Orient	6	17	68
Asie et Pacifique	17	26	253
- Asie de l'Est	3	8	51
- Pacifique	10	12	147
- Asie du Sud	4	6	55
Europe	37	36	605
- Europe de l'Est	5	8	62
- Europe du Nord-Ouest	10	8	323
- Europe de l'Ouest	22	20	311
Hémisphère occidentale	34	36	517
- Caraïbes	4	9	58
- Amérique latine	11	21	133
- États-Unis d'Amérique	19	6	326
Institutions internationales	8	17	65
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>176</b>	<b>1 645</b>

1) Pays avec lesquels le Canada a des relations diplomatiques ou consulaires et principales institutions internationales (par exemple les Nations Unies et ses institutions spécialisées, les Banques de développement régionales, les Commissions économiques régionales des Nations Unies).

2) Ces chiffres comprennent tous les employés à l'étranger de tous les ministères et organismes fédéraux, sauf ceux qui travaillent pour des institutions internationales ou leur sont prêtés, le personnel des Forces armées canadiennes en service dans des opérations de l'OTAN ou dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et le personnel outre-mer de sociétés de la Couronne et d'autres organismes commerciaux ou spéciaux du gouvernement (par exemple l'EACL, Air Canada, l'ONF, la CCC, Radio-Canada).

Le personnel des programmes à l'étranger s'est consacré aux divers programmes suivants:

Programme	Répartition en pourcentage du personnel des programmes au cours de l'AF 1975/76
Consulaire	5%
Administration des douanes et de l'accise	1
Relations de défense*	6
Relations générales	15
Aide au développement international	6
Main-d'œuvre et Immigration	17
Liaison policière	2
Affaires publiques	9
Sciences, techniques et environnement	1
Tourisme	5
Développement commercial et industriel	23
Transports, communications et énergie	1
Divers	9
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

\*Ne comprend pas le personnel des Forces armées canadiennes engagé dans des activités opérationnelles comme le contingent du Canada à l'OTAN, les Forces canadiennes procédant à des opérations de maintien de la paix pour les Nations Unies, etc.

Une Direction de la Coordination fédérale-provinciale a été créée au ministère il y a dix ans pour affermir et étendre l'aptitude du Gouvernement du Canada à cerner la dimension internationale croissante des relations provinciales-fédérales, et pour faciliter les activités internationales légitimes des provinces.

Cette direction cherche à coordonner les activités d'autres directions du ministère, des missions du Canada à l'étranger et d'autres ministères et organismes fédéraux, afin que la politique internationale du Canada en manifeste pleinement le caractère fédératif. Elle s'applique également à maintenir des rapports réguliers et étroits avec les autorités des gouvernements provinciaux afin de se tenir au courant des objectifs, des aspirations et des principes politiques des provinces sur les questions internationales qui intéressent des accords provinciaux. Enfin, elle cherche à perfectionner les modalités de la consultation avec les provinces sur les nombreux aspects d'activités internationales qui intéressent aussi bien le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux. Pour assurer la liaison, des agents de cette direction se rendent régulièrement dans des capitales provinciales où ils procèdent à des échanges de vues avec des représentants des gouvernements locaux.

Le ministère offre une gamme étendue de services aux provinces. C'est ainsi qu'il met à leur disposition son réseau de télécommunications ainsi que les locaux et les services dont disposent les missions canadiennes à l'étranger; il a également mis en place un système d'information permettant de diffuser régulièrement auprès des provinces des renseignements et de la documentation d'ordre général sur les aspects internationaux de questions qui les intéressent. La Direction de la coordination fédérale-provinciale fait en sorte que tous les documents des provinces relatifs à des questions d'ordre international soient dirigés vers les autorités compétentes à Ottawa. Elle facilite les contacts des provinces avec des gouvernements étrangers dans leur domaine de responsabilité et elle assure leur représentation dans des délégations canadiennes lors de conférences internationales.

En 1975, la direction a étendu à l'Alberta et à la Saskatchewan le système de *Dissémination de l'information*. Ce système a été créé pour répondre aux besoins croissants des provinces concernant une meilleure base de renseignements, tant qualitativement que